

C 23/2022

Vevey, le 7 novembre 2022

Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du concours sur invitation et des études relatives à la réalisation d'un espace aqualudique au Jardin Doret

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin de remplacer la pataugeoire du Jardin Doret, la Municipalité a décidé de réaliser un espace de type jeux d'eau ou miroir d'eau ou espace aqualudique polyvalent, selon les saisons.

Nous avons décidé dès lors de nous donner les moyens d'aboutir à une solution satisfaisante pour toutes et tous, dans le respect des lois, des normes professionnelles ainsi que des procédures de marchés publics.

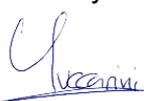
A cet effet, des séances d'échange d'idées et de coordination ont eu lieu entre les différents services communaux, Urbanisme et mobilité - Bâtiment, gérance et énergie – Education, famille et sport – Travaux publics, espaces verts et entretien, afin de mieux définir les besoins, les opportunités et les contraintes inhérents à ce projet important pour la Ville. En particulier, les services des Travaux et de l'Urbanisme ont mené une réflexion approfondie visant à obtenir des propositions de variantes dans un laps de temps le plus restreint possible. Pour ce faire, la procédure choisie est celle du *concours de projets sur invitation*, selon le règlement SIA 142, qui évite les auditions intermédiaires indispensables dans une procédure de type de mandats d'étude parallèles (MEP, règlement SIA 143).

Pour alimenter le cahier des charges, plusieurs commissions municipales seront invitées lors d'une séance animée par les services Travaux publics, espaces verts et entretien et Urbanisme et mobilité, avec l'aide d'un coordinateur externe.

Ainsi, conformément aux délégations de compétences accordées à la Municipalité par voie du préavis N° 29/2021, nous avons décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la Ville, d'un montant de Fr. 200'000.-, afin de couvrir les frais inhérents au concours sur invitation et l'ensemble des éléments constitutifs de la procédure jusqu'au dépôt d'une demande d'un préavis au Conseil communal pour un crédit d'ouvrage, qui interviendra au courant 2023.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 7 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter



Municipal délégué : M. Vincent Imhof